

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## MARDI 15 SEPTEMBRE 2015 à 20 h 30

Présents : Messieurs LANIER - LAUMAIN - MUZY - CORGE - MERCIER - DEJARDIN - MONTRADE - COUTURIER - BOURGEY - Mesdames STREMSDOERFER - PIRON - MOYER - GUICHARD - NOTTET - COMBRY - BASSEVILLE - LANET - KHIEU.

Absent excusé : Monsieur VERNAY

Madame MOREL PIRON est nommée secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/07/15
2. Avenant à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, entre la CC Chalaronne Centre et ses communes membres
3. Virement de crédits
4. SEMCODA : 4<sup>ème</sup> phase augmentation de capital - souscription
5. Concours du Receveur Municipal - Attribution d'indemnités
6. Informations diverses

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 23/07/15

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 23/07/15.

2. Avenant à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, entre la CC Chalaronne Centre et ses communes membres

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Communauté de Communes Chalaronne Centre en date du 31 juillet dernier.

Dans ce courrier, il rappelle que le service unifié pour l'instruction des demandes d'autorisation du droit du sol, constitué par les Communautés de Communes Centre Dombes, Dombes Saône Vallée, Chalaronne Centre et du Canton de Chalamont, est opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Après 6 mois de fonctionnement, il a été constaté que certains actes (déclaration préalable pour les lotissements et autres divisions foncières non soumis à permis d'aménager, permis de construire pour les établissements recevant du public et permis de construire pour les logements collectifs) n'étaient pas distingués dans la grille tarifaire.

Les membres du comité de pilotage proposent la modification de la grille tarifaire ainsi que la création d'une mission de conseil sur la rédaction du règlement du Plan local d'urbanisme (à la demande de certaines communes).

Par délibération n°D2015\_07\_13\_10 du 16 juillet dernier, le Conseil Communautaire a validé la modification de la grille tarifaire, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, approuvé la signature d'un avenant n°1 à la convention entre EPCI et d'un avenant n°1 à la convention entre la Communauté de Communes Chalaronne Centre et les communes membres.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant entre la Communauté de Communes Chalaronne Centre et la Commune de Saint Trivier sur Moignans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention pour l'instruction des demandes d'autorisation et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol entre la Communauté de Communes Chalaronne Centre et la Commune de Saint Trivier sur Moignans,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

### 3. Virement de crédits

Monsieur le Maire expose :

Suite à une erreur d'imputation d'une subvention sur l'exercice 2014 du budget communal, il convient de procéder à la régularisation suivante :

- Emission d'un mandat à l'article 1311 « subv. d'équip. transférables – état et ets nationaux » programme 403 « réhabilitation remparts » pour la somme de 16 830 €, qui annulera l'écriture passée sur 2014,
- Emission d'un titre à l'article 1322 « subv. d'équip. non transférables – région » programme 403 « réhabilitation remparts » pour la somme de 16 830 €, qui régularisera l'écriture passée en 2014, correspondant au versement d'une subvention de la DRAC.

Afin de procéder à ces régularisations, il convient d'ouvrir les crédits budgétaires au compte 1311 (DI) programme 403.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour, vote le virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 « dépenses imprévues »	16 830.00 €	
1311 « subv. d'équip. transférable – état et ets nationaux » programme 403 « réhabilitation remparts » (DI)		16 830.00 €
021 "virement de la section de fonctionnement"		16 830.00 €
023 "virement à la section d'investissement"		16 830.00 €

### 4. SEMCODA : 4<sup>ème</sup> phase augmentation de capital – souscription

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SEMCODA sollicite la commune pour participer à sa nouvelle augmentation de capital, à savoir par l'émission de 56 530 nouvelles actions d'une valeur de 283 € comprenant une valeur nominale de 16 € et une prime d'émission de 267 € pour tenir compte de la valeur réelle de l'action.

Il est rappelé que la commune possède 292 actions et bénéficie d'un droit de souscription préférentiel (à titre irréductible) de 17 actions mais peut également souscrire des actions à titre réductible qui seront attribuées si toutes les actions ne sont pas acquises.

A l'issue de la période de souscription, le solde des actions nouvelles qui ne serait pas absorbé par l'exercice du droit de souscription tant à titre irréductible que réductible, sera librement

réparti par le Conseil d'Administration, sous réserve du respect de la réglementation relative à la quote-part du capital devant être détenue par les collectivités locales d'une part, et par les autres personnes physiques ou morales d'autre part.

De même, en cas d'insuffisance des souscriptions recueillies, le Conseil d'Administration pourra décider que l'augmentation du capital sera limitée au montant des souscriptions, à la condition qu'elles atteignent au moins les 3/4 du montant de l'émission prévue.

Pour faire face à une demande supplémentaire de titres, le Conseil d'Administration pourra, dans les trente jours de la clôture de la souscription, augmenter le nombre de titres. Cette augmentation du nombre de titres ne pourra, toutefois, excéder 15% de l'émission initiale. Cette souscription complémentaire s'effectuera au même prix que la souscription initiale.

Cette augmentation de capital viendra compléter les produits de la gestion locative d'une part et des ventes de logements en accession, en accession sociale mais aussi des ventes de patrimoine d'autre part, de manière à constituer une capacité d'autofinancement suffisante pour répondre au développement et aux besoins de qualification du parc.

Après débat, Monsieur le Maire propose de passer au vote. Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, et 4 voix contre (Mesdames Nottet et Lanet, Messieurs Bourgey et Couturier) :

Le Conseil Municipal ayant accepté la procédure d'augmentation de capital décrite décide de souscrire à l'augmentation de capital de la SEMCODA lancée par le conseil d'administration de la SEMCODA du 26 juin 2015 :

- pour 10 actions à titre irréductible.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bon de souscription et tous les documents nécessaires.

Il décide d'inscrire la somme correspondante au budget, à savoir 2 830 €, en procédant au virement de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
022 « dépenses imprévues »	2 830.00 €	
261 « Titres de participation »		2 830.00 €
021 "virement de la section de fonctionnement"		2 830.00 €
023 "virement à la section d'investissement"		2 830.00 €

##### 5. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 19 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide, après en avoir délibéré, par 18 voix pour :

- **DE DEMANDER** le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 19 décembre 1983,
- **D'ACCORDER** l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an,
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pierre MARIOTTI,
- **DE LUI ACCORDER** également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

#### 6. Informations diverses

##### ADMR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une lettre de remerciements de l'ADMR pour le versement de la subvention communale 2015.

##### SDCI

Monsieur le Maire fait une projection d'un document sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI).

##### CDDRA

L'appel à projet FISAC doit désormais principalement porter sur l'ensemble du territoire du CDDRA et non pas comme par le passé sur une commune ou un porteur de projet individuel. Par ailleurs pour être éligibles le projet doit être cofinancé par une collectivité territoriale.

Lors de son dernier conseil syndical, les membres se sont opposés à la quasi-unanimité à ce que le CDDRA réponde à cet appel à projet, refus argumenté par l'impossibilité qu'ont les communes ou les communautés de communes à mobiliser une quote-part d'autofinancement dans la période de réduction drastique des dotations de fonctionnement que nous traversons.

Une demande individuelle est toujours officiellement possible, mais semble avoir peu de chance d'être retenue.

Sur la communauté de communes Chalaronne Centre, trois projets avaient été identifiés, la redynamisation du commerce à Saint Trivier et à Neuville les Dames et un projet de café restaurant.

##### Personnel Communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il s'est adressé à « SERV'EMPLOI » pour recruter une personne pour compléter le mi-temps thérapeutique de M. Broyer, jusqu'à la fin de l'année.

SERV'EMPLOI a mis à disposition de la commune 2 intervenantes l'une le lundi, et l'autre les mercredis et jeudis. Il précise qu'une de ces deux personnes est réfugiée politique kosovar.

##### Paroisse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une messe d'accueil du nouveau prêtre aura lieu le dimanche 27 septembre.

##### Assemblée générale chorale « Luth en Joie »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'assemblée Générale de la chorale Luth en Joie aura lieu le 30 septembre à 21 h 00.

##### Convention nationale de l'intercommunalité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il se rendra à Tours pour la convention nationale de l'intercommunalité avec 6 élus inter-communautaires, du mercredi 7 au vendredi 8 octobre 2015.

##### Commission urbanisme

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de réunir prochainement la commission urbanisme afin d'échanger sur un projet de reprise du bâtiment place de l'encorbellement, qui accueillait l'ancien bistrot.

##### Spectacle de la chorale Luth en Joie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu Monsieur Tollombert qui souhaite organiser le spectacle de la chorale du mois de juin aux remparts, si les lieux s'y prêtent. Monsieur le Maire a émis un avis favorable à cette demande.

#### Ronde des mots

Madame Morel-Piron rappelle que dans le cadre de la ronde des Mots, un spectacle sera donné aux remparts le dimanche 20 septembre 2015.

Elle sollicite les élus afin d'aider à la mise en place des chaises, au stationnement des véhicules sur les parkings ainsi qu'à la préparation du pot qui sera offert par la municipalité à la fin du spectacle.

#### Manifestation des élus

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une manifestation des élus est prévue à Bourg-en-Bresse le 19 septembre prochain. Une pétition est à disposition des élus en mairie.

#### Travaux de voirie

Monsieur Muzy fait un compte-rendu sur l'état d'avancement des travaux de voirie.

Il rappelle qu'un état des lieux des chemins a été réalisé par le bureau BEVS. Un plan de travaux sur les 5 prochaines années a été établi.

Les enrobés du programme 2015 viennent de se terminer. Une dernière couche d'émulsion sera à réaliser en fonction des conditions météorologiques.

Il rappelle qu'un programme de réfection des fossés sera à engager.

Cependant un fossé, au chemin des rails, sera réalisé prochainement.

#### Fermeture des commerces pendant l'été

Monsieur Corgé demande s'il est de la compétence de la commune d'intervenir sur la prise de congés des commerçants en été. Il fait remarquer que pendant 2 semaines, il y avait un jour où il n'y avait ni pain, ni journal sur la commune.

Il lui est précisé que ne s'agissant pas de services publics, la commune ne peut pas intervenir.

Il est également soulevé le problème d'absences des médecins. Monsieur le Maire doit les rencontrer afin de faire le point, avec eux, sur la venue d'un troisième médecin ou non.

#### Correspondant « le Progrès »

Monsieur Corgé informe le Conseil Municipal qu'il a donné sa démission de « correspondant » du Progrès. Le Progrès recherche donc un nouveau correspondant.

#### Temps d'Accueil Périscolaires

Madame Stremmsdoerfer informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle coordinatrice encadre les TAP. Il s'agit de Kathleen Lemire.

Elle précise que la participation aux TAP cette année est plus faible que l'année précédente.

#### Ordures ménagères

Madame Morel-Piron informe le Conseil Municipal que la communauté de communes Chalaronne centre organise une réunion publique d'informations sur la redevance incitative le 24 septembre prochain.

#### Elections régionales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochain.

#### Maison Médicale

Monsieur Bourgey informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré une personne à mobilité réduite qui l'a informé que la porte de la maison médicale est très dure à ouvrir.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un devis a été demandé.

#### Assemblée Générale du Sou des Ecoles

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'on lui a fait remarquer qu'aucun élu n'était présent à l'assemblée générale du sou des écoles. Il a répondu qu'aucune invitation ne lui avait été adressée.

#### Travaux Hôtel de Ville

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré l'architecte afin d'apporter des modifications à l'APD (avant-projet définitif) pour ensuite le valider. Il rappelle que l'APD sert de base au calcul du montant des honoraires du maître d'œuvre.

L'ancienne salle du conseil municipal sera remise en état (suite à l'effondrement du plancher).

#### Commission travaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il conviendra de réunir la commission travaux afin de choisir un assistant à maître d'ouvrage pour le projet du groupe scolaire.

La séance est levée à 23 h 00.